



vendredi 25 octobre 2013



Les robes noires à l'épreuve du magazine GQ

Pour la quatrième année, le magazine masculin dresse un palmarès des 30 avocats les plus puissants de France. Un classement qui suscite jalousies et agacement, mais Hervé Témime ne boude pas son plaisir : cette année, il détrône Eric Dupont-Moretti, en tête depuis deux ans :

Ca me fait plaisir, je suis bien conscient des limites, voire même du caractère un peu absurde d'un classement d'avocats. Maintenant, on se rend compte –et ça me fait sourire- qu'il a pris une importance un peu démesurée, ou du moins disproportionnée, au moins au sein du petit landernau qu'est le nôtre. Si ce classement était légitime et sérieux, ce serait une sacrée reconnaissance que de détrôner Dupont-Moretti parce que c'est un vrai client, c'est un avocat comme il y en a très peu, comme chaque génération n'en produit pas. J'ai été son deuxième, je craignais d'être son deuxième une troisième fois, de devenir une sorte de Poulidor du barreau. Il y a des fois, la médiatisation et la reconnaissance des avocats correspondent à leurs qualités réelles. Eh bien j'espère que le démontrerai !

Eric Dupont-Moretti est un peu fâché d'être rétrogradé à la cinquième place, mais il a appelé Hervé Témime pour le féliciter. Hervé Témime défend Bernard Tapie, et Jacques Servier dans l'affaire du médicament Médiator. Il est de ces avocats qui ne travaillent pas en solo, mais qui ont su monter un grand cabinet, à l'instar de feu Olivier Metzner. Sur le podium suivent Jean Veil et Pierre Haïk : dans leurs cabinets, on croise Jérôme Cahuzac et Serge Dassault, le patron de Total ou celui des casinos Partouche.

La puissance d'un avocat est celle que l'on prête à ces clients. Dans le peloton de tête, on trouve surtout des pénalistes qui ont investi le champ financier, qui sont passés des dossiers de stup' à la délinquance en col blanc. Quelques exceptions : en 8ème position, Olivier Morice, avocat des parties civiles dans les dossiers Karachi, Borel ou Boulin et 26ème au classement : Etienne Noel, l'infatigable défenseur des détenus.

Ce n'est pas un hasard si c'est un magazine masculin qui publie ce classement, qui est du coup lui aussi très masculin. On ne trouve que 5 femmes dans ce top 30. Jacqueline Lafont pointe à la quatrième place, derrière son compagnon Pierre Haïk. Un peu plus loin, Françoise Cotta et Frédérique Beaulieu, l'une des avocates de DSK. Des avocates qui ont moins le goût des micros et des caméras que leurs confrères. J'en connais une qui a refusé de figurer dans le

classement : **Marie Dosé** défend des parties civiles dans le dossier Karachi et dans le financement libyen du clan Sarkozy. Cela ne l'empêche de faire la tournée des prisons pour des clients dont on ne parle jamais :

Un avocat n'est pas puissant. Je pense que notre profession n'a pas besoin d'être flatté dans son égo. Il y a assez d'ego comme ça chez les avocats comme ça. Cet article reflète l'exact contraire du quotidien de l'avocat pénaliste que je suis.

Je vous laisserai méditer la réflexion de Jean-Yves Le Borgne, 11ème du classement, dont je ne saurais imiter la voix inimitable qui résonne dans les prétoires : « C'est à tort que l'on fustige notre ego », explique-t-il à *GQ*. « La modestie est une certaine manière de renoncer à l'excellence ».

Sara Ghibaudo